

DEPARTEMENT DE L'HERAULT

ARRONDISSEMENT DE MONTPELLIER

COMMUNE DE MARSEILLAN

DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL

L'an **deux mille dix-sept** et le **19 décembre à 18h00**, le Conseil Municipal de la Commune de MARSEILLAN s'est réuni en session ordinaire, sous la présidence de **M. Yves MICHEL**.

Présents : Y. MICHEL – M. ROUVIER – L. FABRE – MC. FABRE DE ROUSSAC - J. LAFAGE – G. REQUENA – S. BASSI-ALLEMAND – A. KELLY – M. LEFEVRE – C. BRISSE – N. SEDKI - JF. MARY – M. PEREZ – J. HURTADO - B. DANIS – A. CHOUKROUN – C. NEGRI-AZAIS – W. BIGNON – P. KAPPLER – G. GUIRAUD

Absents représentés : M. IBARS par MC. FABRE DE ROUSSAC - M. GROSSO par M. PEREZ - JC. ARAGON par M. ROUVIER - S. SENEGA-SANCHEZ par JF. MARY - S. JEAN par B. DANIS - S. BERBEZIER par N. SEDKI - F. PEREZ par P. KAPPLER - C. PINO par G. GUIRAUD

Absente : C. CARRIE-MAHMOUKI

2. Demande de subventions pour la restructuration et l'extension du complexe sportif Louis Boudou (L FABRE)

La commune de Marseillan a toujours favorisé le développement des activités sportives. Dans cet esprit, en 2013, elle avait lancé une étude de programmation pour la restructuration et l'extension du complexe sportif Louis Boudou.

Au vu des évolutions urbanistiques de la commune et de la volonté du Département de l'Hérault d'accompagner la commune sur ce projet, il est proposé au conseil municipal d'engager des demandes de financements.

La restructuration et l'extension du complexe sportif s'intègre dans les choix du département de favoriser les aides pour les projets sportifs à proximité des collèges et utilisés par ces derniers. En effet, le collège Pierre Deley est l'un des principaux utilisateurs institutionnels de cet équipement.

Le projet est développé dans un programme de 117 pages (phasé sur trois ans) dont les éléments emblématiques sont les suivants :

- Une restructuration complète avec la création d'un stade football, de vestiaires, sanitaires, locaux annexes, tribunes pour 260 places, un club house, divers aménagements extérieurs,
- La création au sein du complexe d'une salle annexe, d'une salle de gymnastique, d'un pôle accueil,
- La rénovation complète du bâti intérieur et extérieur,
- La création d'une aire de jeux extérieurs.

Le plan de financement prévisionnel serait le suivant :

Financeurs	%	Montant € HT
Département	50 %	2.915.000 €
Région	10 %	583 000 €
État (DETR)	10 %	583.000 €
CABT	10 %	583.000 €
Commune	20 %	1.166.000 €
Coût du projet HT	100 %	5.830.000 €

Il appartient au conseil municipal :

D'approuver le plan de financement annexé à la présente,

D'autoriser M. le Maire à effectuer l'ensemble des démarches relatives à cette demande de subventions.

De solliciter les subventions auprès des partenaires financiers, Conseil Départemental de l'Hérault, Conseil Régional Occitanie, Communauté d'Agglomération du Bassin de Thau (CABT), l'État (DETR : Dotation d'Équipement des Territoires Ruraux) et d'autres potentiels financeurs.

De donner délégation de signature à M. le Maire pour tous les éléments afférents à cette demande de subventions.

Il convient d'en délibérer.

LE CONSEIL

Oui l'exposé de M. le Maire

DELIBERE

À L'UNANIMITE

Approuve le plan de financement annexé à la présente,

Autorise M. le Maire à effectuer l'ensemble des démarches relatives à cette demande de subventions.

Sollicite les subventions auprès des partenaires financiers, Conseil Départemental de l'Hérault, Conseil Régional Occitanie, Communauté d'Agglomération du Bassin de Thau (CABT), l'État (DETR : Dotation d'Équipement des Territoires Ruraux) et d'autres potentiels financeurs.

Donne délégation de signature à M. le Maire pour tous les éléments afférents à cette demande de subventions.

Et ont, les membres présents,

signé au registre.

Pour copie conforme,

Le Maire,

Yves MICHEL

